

COMPTE RENDU RP LOGISTIQUE DU
6 DECEMBRE 2022

QUESTIONS D'ORDRE GENERAL

1 - Combien de salariés ont travaillé de nuit au-delà de leurs horaires habituels (Hors travailleurs de nuit) ?

Commentaire CGT : la direction ne veut plus répondre à cette question.

2 - Nous vous demandons les organisations de travail des différents services sur le site de la S50 à la S01.

Réponse direction : Organisations de travail habituelles sur les semaines 50 51 sur tous les secteurs, ainsi que la semaine 1.

Sur la semaine 52 : Le lundi 26 décembre sera travaillé en journée normale sur la prépa et l'expédition. Au vu des volumes annoncés, il se peut qu'on décale l'embauche à 9h et non 8h comme habituellement. Nous envisageons de travailler en journée normale le mardi 27 décembre, si les volumes prévisionnels se confirment, Nous confirmerons aux secteurs concernés en semaine 50.

LOTS	S50	S51	S52	S01	S02
Sfère 1	Journée	Journée	2x8	2x8	2x8
Sfère 2			2x8	Journée	2x8
Boite auto			Mardi journée	Mardi journée	

3 - Combien de contrats CDD, intérimaires, stagiaires et groupement employeur vont s'arrêter courant décembre 2022 ? Combien allez-vous en prolonger et sur quelles durées ?

Réponse direction : Un contrat intérimaire long sur le HP prendra fin courant décembre.

4 - Les salariés demandent combien de CDI vont être réalisés sur le mois de décembre ?

Réponse direction : aucun CDI prévus

5 - La CGT vous demande l'effectif actuel du site par type de contrats : CDI, CDD, intérimaires, saisonniers et stagiaires.

Effectif fin octobre 2022 :

Contrat à Durée Indéterminée	229
Contrat à Durée Déterminée	6
Intérimaires	18
GEV	1

6 - La CGT vous demande l'effectif actuel du site sur le 1^{er}, le 2^{ème} et le 3^{ème} collège.

Effectif fin octobre 2022 :

EMP/OUV	183
T.A.M.	39
CADRE	7
TOTAL	229

7 - La CGT vous demande le détail des entrées et des sorties des effectifs (leurs motifs) en contrats CDI sur le mois dernier. (Détails par C.S.P.)

Réponse direction : 1 Départ à la retraite en HP.

8 - Les salariés demandent comment va être organisée la réunion des vœux en 2023 pour la logistique (organisations de travail, lieu, horaires...) ?

Réponse direction : Mercredi 18 à 13H / Jeudi 19 à 17H et 21H à l'Echiquier pour LOG/AC/MTJ/MTT

9 - Quelle est l'enveloppe d'investissement global 2023 pour le site ?

- Quelle est la répartition des investissements par service ?

- Quelle est la part des investissements pour la sécurité ?

Réponse direction : Les données concernant les investissements seront présentées pour le Groupe en CSE du mois de janvier

10 - Nous vous demandons un bilan du projet harmonisation des horaires et organisations de travail.

Réponse direction en séance :

Test 1 : Pour le HP, le bilan est plutôt positif. L'objectif est de maintenir les personnes dans leurs horaires préférentiels

Test 2 : pour l'expédition un changement d'horaire à la semaine.

Test 3 : visibilité à 2 semaines pour le planning. Plutôt positif pour le HP, surtout pour ceux qui travaillent le samedi et le lundi.

Ce test reste à faire sur la réception, les chauffeurs et le 3en1.

En expédition le planning à 2 semaines reste plus compliqué à réaliser.

Test 4 : Heure d'embauche à la ½ heure et plus au ¼ d'heure.

En ce qui concerne les équipes du vendredi soir, le test reste en application pour le moment.

11 - Pourquoi des palettes du Pontet sont-elles revenues dans la matinée du lundi 14 novembre ?

12 - Pourquoi sont-elles reparties dans la même journée l'après-midi, avec une perte de jours pour la DLC ?

Réponse direction : Le client a d'abord refusé la marchandise en motivant une livraison tardive le samedi 12 novembre, les palettes sont donc revenues chez FM le lundi 14 novembre. Après appel auprès du client, nous avons obtenu l'accord d'un report de livraison le mardi 15, les palettes ont donc été réexpédiées le jour même.

13 - Lors d'une journée de chargement, le client Macon n'était pas à l'écran et le salarié a validé sa fin de chargement. Le transporteur a dû faire demi-tour pour recharger. La retransmission des informations et la constitution des camions doivent être effectuées correctement par l'exploitation et ceci, afin d'éviter que les erreurs soient toujours de la responsabilité du chargeur.

Réponse direction : Ceci n'est pas une question.

Lors de l'expédition concernée (le jeudi 10/11) le nombre de palettes à charger était noté sur les annonces JAMMET. La communication doit se renforcer entre l'exploitation, le Responsable Chargement et le chargeur, et le nombre de palettes doit être contrôlé au moment de la clôture du camion.

Commentaire CGT : C'est à l'exploitation dès le départ, d'enregistrer et de constituer correctement les camions sur le VT, afin que les salariés travaillent avec les bonnes informations.

14 - Avez- vous des chauffeurs inter-sites en CDD ?

Si oui, pourquoi ne pas faire appel à des salariés de la logistique ?

Réponse direction : Oui il y a actuellement un chauffeur en CDD dans l'effectif chauffeur pour pallier une longue absence. Ce qui n'empêche pas que les salariés de la logistique qui possèdent la polyvalence chauffeur soient eux aussi régulièrement sollicités.

Commentaire CGT : La CGT a rappelé en séance, qu'il aurait été judicieux de faire appel aux salariés CDI, en raison des nombreux compteurs négatifs en cette période de l'année.

15 - Les salariés demandent pourquoi 4 personnes de la logistique sont mutées chez PASO pour une durée de 4 semaines ?

- Comment avez-vous sélectionné ces personnes ?
- Ces mutations vont elle se réitérer ?
- Sous quelles conditions ?
- Pourquoi PASO et pas un autre site de l'UES ?

Réponse direction : PASO avait un besoin de personnel pour sa période festive de décembre et recrute à l'extérieur sur des besoins de prépa commande et d'expé. Le site de la LOG a la capacité de donner un coup de main.

Vus les délais, nous avons approché en direct des salariés.

Pas de critères spécifiques donnés par la direction, hormis capacités d'adaptation rapide.

Conditions : remboursement frais kilométriques + prime de mission. La mission est envisagée pour le mois de décembre 2022.

Ces salariés reviendront à la Logistique après cette mission.

Commentaire CGT : La direction n'a pas répondu clairement à la question concernant les critères de sélection. Seuls, certains salariés se sont vu proposer cette mutation. Pourquoi ?

En séance, la CGT a demandé si ces mutations pourraient se reproduire à l'avenir.

La direction a affirmé que non.

16 - Concernant la préparation des palettes U en Fontenay et Carquefou, pourquoi ce changement de palettisation ? Y aura-t-il d'autres clients U concernés à l'avenir ?

Réponse direction : Le changement de palettisation (cas couche --> opticoches) est la réponse aux demandes des préparateurs de travailler moins en hauteur et cela permet aussi de mieux optimiser le remplissage des camions. Il y aura d'autres clients progressivement à l'avenir.

SECURITE

1 - Concernant le choix du nouvel engin de manutention au HP, un nouveau prestataire de service va intégrer le local de réparation. L'espace étant déjà réduit, comment allez-vous aménager cet endroit ?

Réponse direction : Le point concernant le local de réparation des engins fait partie de la réflexion actuelle.

Commentaire CGT : Il est urgent d'aménager le local de réparation avec un périmètre de sécurité, ce qui est obligatoire. En effet, l'espace est déjà très réduit et les salariés sont exposés à des risques d'accidents. L'arrivée d'un 3ème prestataire va augmenter fortement les risques d'accidents déjà existants.

EXPEDITION

1 - Les salariés demandent que la vitesse des fourches monter/descente de l'engin de gerbage servant à la réception des palettes AB et SDM soit améliorée.

Réponse direction : Il s'agit d'un point d'amélioration qui doit être remonté au manager en premier lieu afin de statuer sur la faisabilité de la demande et les impacts générés.

Commentaire CGT : L'instance RP permet de remonter les problématiques rencontrées par les salariés. C'est donc à la direction de répondre et pas au manager !

2 - Concernant le tri-palettes, les salariés demandent une harmonisation générale des piles de palettes (ex : pile par 10 après déchargement).

Réponse direction : Il s'agit d'un point qui doit être remonté au manager en premier lieu afin de statuer sur la faisabilité de la demande et les impacts générés.

Commentaire CGT : L'instance RP permet de remonter les problématiques rencontrées par les salariés. C'est donc à la direction de répondre et pas au manager !

Encore une fois, la direction ne respecte pas l'instance RP !

POSTES ET LOTS

1 - La maintenance est-elle intervenue sur les convoyeurs ?

Réponse direction : La maintenance s'est engagée à réaliser le travail sur les convoyeurs, conformément à ce qui a été proposé en GT Ergonomie des lots, avant la fin du mois de Janvier 2023.

Commentaire CGT : A nouveau, la CGT a rappelé en séance, que la problématique première rencontrée par les salariés, était la cadence élevée des tapis qui les mettait en difficulté !

La direction est sourde et ne veut surtout pas aborder ce sujet, en prétextant ne pas être informée de cette demande ! La CGT persistera à dénoncer le problème de cadence pour que la direction respecte enfin, ses obligations de sécurité envers les salariés !

2 - Quelles autres mesures allez-vous mettre en place pour améliorer les conditions de travail ?

Réponse direction : Comme déjà vu lors des RP précédents, la rotation est envisagée mais il est nécessaire que les personnes soient accompagnées avant la prise de poste.

Commentaire CGT : La rotation n'est pas la seule solution pour améliorer les conditions de travail de ce service. La CGT ne cesse de le dénoncer depuis plusieurs mois et pourtant, rien de concret n'a été mis en place à ce jour !!! La CGT continuera à se battre pour l'amélioration des conditions de travail dans ce service.

FLEURY-SHOP

1 - Qu'en est-il des essais de la camionnette avec hayon ?

Réponse direction : L'essai a été concluant. Nous devons travailler l'enrobé devant le quai afin d'optimiser les conditions de travail. Le travail est en cours.

Commentaire CGT : Tous les critères de sécurité concernant un quai de réception doivent être mis en place pour garantir la sécurité des salariés.

2 - Avez-vous pris une décision concernant l'engin de manutention ?

Réponse direction : La réponse ayant déjà été donnée le mois dernier, nous la confirmons : l'engin de manutention électrique de l'Assiette Bleue ne pourra pas être utilisé car il est équipé d'une batterie au lithium. Le travail sur l'engin de manutention se fera dans un second temps.

Commentaire CGT : La direction ne peut se permettre de mettre en second plan le problème concernant l'engin de manutention. Pour rappel, un accident s'est déjà produit en raison d'un engin non adapté (engin manuel).

RECEPTION / SERVICE RETOUR

1 - Le lundi 21 novembre, les allées de circulation étaient encore très encombrées.

D'ailleurs, cette situation perdure depuis des mois sans véritables améliorations.

Un lissage des camions inter-sites et ceux de Wissous doit être mieux anticipé afin d'améliorer la fluidité de ce secteur.

Réponse direction : Lorsque nous constatons des écarts importants, nous alertons le site concerné. Nous regardons quotidiennement les écarts par site mais la volumétrie transmise par ceux-ci reste un prévisionnel qu'il est difficile d'appréhender au plus juste (cf. aléas de production des sites et retard camion). Pour ne pas saturer la zone, nous utilisons des emplacements sur le quai Expédition et/ou au niveau de l'allée derrière l'îlot de palettisation. Les conditions de circulation sont adaptées sur ces zones lorsqu'elles sont saturées.

Commentaire CGT : NON, les conditions de circulation en sécurité ne sont réunies entre l'îlot de palettisation et les quais de réception. Cette zone reste accidentogène ainsi que le service retour et la zone dépose des palettes, en cas d'encombrement.

La direction doit garantir la sécurité des salariés de ces secteurs.

2 - Lors de la dernière réunion RP, vous nous avez annoncé qu'il y avait 2 caristes et 1 chauffeur travaillant de nuit. Or, un salarié se retrouve en situation d'isolement entre 0h30 et 5h. Il est urgent de prévoir un salarié supplémentaire sur la plage horaire d'isolement afin de garantir la sécurité des salariés.

3 - Où en êtes-vous de votre réflexion sur l'aménagement du 3 en 1 concernant la circulation, le stockage des palettes, les allées de circulation et l'encombrement ?

Réponse direction : Effectivement, les horaires ont été revus. Entre 2h et 5h du matin, un cariste peut se retrouver seul sur la plateforme si le chauffeur est parti sur un site. Il est convenu, depuis longtemps, qu'il utilise le PTI.

Commentaire CGT : Le PTI n'est pas suffisant pour garantir la sécurité et la santé du salarié isolé. La direction privilégie encore une fois l'économie, au détriment de ses obligations envers les salariés.

L'humain n'a plus de place à Fleury-Michon !

4 - Pourquoi afficher les résultats de l'éco-conduite dans le service ?

Quel en est le but ?

Réponse direction : L'éco-conduite est un indicateur de performance équipe commenté régulièrement dans les hebdomadaires.

Commentaire CGT : Cet indicateur est également utilisé à titre individuel, lors des entretiens pros. C'est encore un moyen de pression pratiqué par la direction sur les salariés !

MAGASIN APPRO

1 - L'aménagement du quai doit être revu. En effet, par temps de pluie, l'eau s'écoule sur le pont et cela entraîne des risques d'accidents lors du chargement et déchargement des palettes.

Réponse direction : Ceci n'est pas une question. Ce sujet avait été identifié et est pris en main par le BE. L'étude pour ajouter une casquette sur le quai du magasin appro est en cours.

Commentaire CGT : L'instance RP permet de remonter les problématiques rencontrées par les salariés. Ceci n'est donc pas une réponse respectueuse envers leurs demandes.

2 - Lors de la mise à quai de certains prestataires de service qui utilisent des portes coulissantes en hauteur, les chutes et risques d'accidents sont importants car l'espace de survie n'est pas adapté à leur véhicule. Ils sont donc obligés d'enjamber l'espace de survie pour avoir un pied d'appui sur le rebord du camion et le quai, avec un risque de chute.

Il est urgent de mettre en place les moyens nécessaires avant qu'un accident grave ne se produise.

Réponse direction : Ceci n'est pas une question. Le sujet doit être remonté dès que le constat de la prise de risques est fait. L'équipe doit alerter le manager lors d'un prochain déchargement comme celui-ci afin que le sujet puisse être analysé.

Commentaire CGT : Les salariés ont demandé de mettre les moyens nécessaires pour garantir leur sécurité ainsi que celle des prestataires de service. Dire que, ce n'est pas une question, est une réponse méprisante de la part de la direction qui, malgré les informations remontées par les salariés, laisse perdurer le danger. Elle a pourtant L'OBLIGATION de protéger les salariés contre tous les accidents qui pourraient survenir sur le lieu de travail.

3 - A l'étage supérieur, un engin de manutention de mise à hauteur est nécessaire afin de soulager le port de charges lourdes (la prise et la dépose de colis).

Réponse direction : Ceci n'est pas une question. Le sujet fait partie de la réflexion du Groupe de travail ergonomie Magasin Appro : nous sommes en étude d'un transpalette manuel avec mise à hauteur manuelle pour l'étage supérieur.

Commentaire CGT : Effectivement, ceci n'est pas une question mais une constatation du manque d'implication de la direction envers la santé et les conditions de travail des salariés !!!